

COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES  
ET DES ÉLEVAGES MARINS DE PACA

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur est un organisme interprofessionnel de droit privé exerçant des missions de service public. Son rôle et ses missions sont régis par le Code Rural et de la Pêche maritime (Livre IX, articles L912-1 et suivants). Il assure la représentation des intérêts généraux des professionnels de la pêche maritime et des élevages marins (de la pêche à pied à la senne thonière, pisciculture, algoculture). Il est consulté sur les différents projets susceptibles d'impacter les milieux marins et lagunaires, et pouvant affecter les activités de pêche maritime et d'aquaculture marine.

Contact :

CRPMEM PACA

26 Quai de Rive Neuve  
13007 MARSEILLE

## Contribution du CRPMEM PACA

**EN BREF.** La pêche maritime fait partie des activités historiques en mer. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), elle est avant tout artisanale et à dimension humaine. Les 497 navires de pêche font partie d'un ancrage territorial social et économique fort des populations, étant à l'origine d'une véritable dynamique locale. La pêche est la seule activité de production basée intégralement sur la capture ou la récolte de ressources biologiques sauvages en milieu naturel. Du fait de cette caractéristique, cette activité dépend spatialement de la disponibilité de la ressource naturelle et de la capacité d'accéder à l'espace en mer. Cette dépendance doit être considérée dans le cadre de la planification des espaces maritimes.

Les représentations cartographiques des activités de pêche présentées dans le cadre de ce cahier d'acteur permettent d'apprécier les enjeux spatiaux pour les flottilles de pêche.

Le développement d'autres usages et des politiques environnementales constituent un véritable frein au développement des activités de pêche de par leur caractère privatif de tout ou une partie de l'espace maritime. Une condition de réussite pour la pêche professionnelle française sera d'obtenir une véritable planification maritime globale intégrée, tenant compte des différentes pratiques de pêche qui participent au tissu patrimonial des territoires et à la souveraineté alimentaire de la région.



## LES PÊCHES MARITIMES EN REGION PACA : ARTISANALES ET ANCREES DANS LEUR TERRITOIRE

### Une pêche avant tout humaine

La pêche professionnelle en région PACA représente 497 navires pour 643 marins (chiffres de 2023). Les produits de la pêche sont débarqués dans 88 sites de débarquement de la Camargue à Menton, répartis sur les trois départements côtiers de la région. Ces produits suivent le circuit de vente directe à quai, également appelée « vente au cul du bateau ». Les flottilles de la région se caractérisent par une très grande polyvalence d'activités en termes d'engins utilisés, d'espaces ciblées ou d'espaces marins fréquentés.

### Des enjeux de filière et de territoire

Les pêches maritimes constituent le premier maillon de la chaîne de valeur des produits de la mer. En moyenne, un emploi embarqué à la pêche maritime crée 3 à 4 emplois à terre. Ainsi, les 643 marins sont à l'origine d'environ 2250 emplois à terre.

Dans la région PACA, la pêche maritime est une pêche artisanale, côtière, à dimension humaine. Les armateurs sont généralement seuls à bord sur des navires mesurant en moyenne 8,23 m (moyenne nationale de 10,02 m).

La présence des ports de pêche et des sites de débarquement alimente la vie portuaire et celle des entreprises, des chantiers navals, des menuisiers, des restaurateurs, des poissonniers, des groupements comptables, des assureurs, des organisations professionnelles, des scientifiques, des administrations maritimes, des écoles, etc. La pêche constitue de ce fait, un ancrage territorial économique et social par la création d'emplois non délocalisables. Une véritable dynamique locale existe.

La valeur économique de la filière pêche en PACA a une réelle importance au sein du territoire, souvent sous-évaluée dans les études nationales. En effet, comme le souligne le Document Maître d'Ouvrage du dit débat, seulement 2/3 des produits de la pêche sont commercialisés en halles à marées en France. Sur la région PACA, ces criées ont fermé, poussant les pêcheurs à se tourner vers un autre circuit de valorisation plus local : la vente directe à quai, vente pour laquelle les prix pratiqués peuvent être le triple de ceux pratiqués en criée en France.

## UN ESPACE MARITIME RESTREINT : LA PÊCHE N'EST PAS A OUBLIER

La pêche maritime est la seule activité de production basée intégralement sur la capture ou la récolte de ressources biologiques sauvages en milieu naturel. Du fait de cette caractéristique, cette activité dépend spatialement de la disponibilité de la ressource naturelle et de la capacité d'accéder à l'espace en mer.

Le plateau continental au large de la région PACA est un espace qui se restreint à cause de la bathymétrie. Cette zone côtière déjà naturellement limitée atteint désormais une saturation du nombre d'activités s'y exerçant. Ce « mille-feuille » d'activités est représenté dans les cartographies commentées jointes à ce document (Usages et Zonages existant en région PACA). L'intégration de la pêche maritime à la planification maritime globale est donc un levier majeur pour s'assurer une cohabitation des activités dans l'espace.

La fréquentation de l'espace maritime pour les navires de pêche est représentée dans les cartographies commentées jointes à ce cahier d'acteur. Elle est accompagnée de la géographie des activités de pêche représentée par les Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP).

Face à la nécessité d'une planification maritime des activités et des zones de protection, la pêche maritime souhaite rappeler que dans l'objectif de garantir la souveraineté alimentaire, des espaces pour pêcher doivent être pris en compte. Découlant de ce besoin, la pêche maritime souhaite s'inscrire pleinement dans la concertation et la planification des activités en mer tenant compte des différentes pratiques de pêche, participant au tissu patrimonial des territoires et à la souveraineté alimentaire de la région.

### Autres enjeux

En plus de ce plateau continental limité, le plan d'eau régional est également déjà occupé par de nombreuses autres activités en mer. Le territoire est une région hautement touristique, augmentant drastiquement la fréquentation de la côte lors des périodes estivales et impactant indéniablement les activités de pêche. Un véritable tourisme de masse se retrouve sur des espaces très restreints tels que les parcs marins, qui en sont fatalement sur-fréquentés. Par ailleurs, la région PACA abrite le deuxième port commercial de France et le premier port militaire de France et d'Europe. Cette présence entraîne un trafic maritime très dense et fréquent. Dans le but de limiter les conflits d'usage, les pêcheurs ont été contraint d'aller plus loin en mer afin de continuer à exercer leur métier.

## LA PLANIFICATION ENERGETIQUE

Le développement de l'éolien constitue un frein à la pérennité des activités de pêche du fait du caractère privatif de tout ou partie de l'espace maritime. En conséquence, les activités de pêche futures s'en retrouveront modifiées. Du fait de la dépendance des activités de pêche à l'accès à l'espace en mer et face au manque de

retour d'expérience sur les impacts réels des parcs en construction ou récemment achevés sur les ressources halieutiques, la filière pêche régionale de PACA n'est pas favorable à l'implantation de nouvelles éoliennes offshore.

### **Concernant l'horizon 2035**

Par le courrier du 6 juin 2023, l'Etat a fixé l'objectif de 3 à 4,5 GW d'éolien en mer sur la façade Méditerranée pour l'horizon 2035.

Du fait de la dépendance de la pêche à la disponibilité de la ressource, l'absence de retour d'expérience sur l'impact d'un parc éolien (phase travaux et phase d'exploitation) inquiète. En effet, les zones potentielles sur le développement de l'éolien en région PACA se situent sur les zones les plus fréquentées par la pêche maritime, zones où la biomasse halieutique est influencée positivement par la présence de zones fonctionnelles halieutiques importantes (étang de Berre, embouchure du Rhône, etc.). Il est primordial d'évaluer l'impact des projets éoliens sur les espèces sous-marines, sur l'ensemble des phases d'un tel projet (travaux, exploitation, démantèlement, etc.). Des études sont actuellement en cours via les fermes pilotes, sur la question du bruit sous-marin, de l'éclairage des structures et du dérangement des espèces qui en découlerait notamment. Engager l'élaboration de nouveaux parcs éoliens avant la conclusion de ces études paraît contre-productif. Le principe de précaution est à appliquer dans le cas de l'éolien. L'évaluation exhaustive des impacts des fermes pilotes nous semble une étape nécessaire, avant d'envisager des discussions autour de potentiels autres parcs éoliens.

### **Déploiement des Energies Marines Renouvelables (EMR) dans les Aires Marines Protégées (AMP)**

La surface des eaux de la région PACA est déjà recouverte d'AMP. Selon la catégorie de l'AMP et ses objectifs de protection, il existe des cadres réglementant la compatibilité des activités. Du fait du caractère non extensible de l'espace maritime, une logique de co-usage doit être priorisée autant que faire se peut. En ce sens, nous estimons que les EMR devraient être compatibles avec les AMP pour éviter la perte d'encore plus de territoire.

### **A PROPOS DES ZONES DE PROTECTION FORTE (ZPF)**

Le Décret n°2022-527 du 12 avril 2022, pris en application de l'article L.110-4 du code de l'environnement, établit la notion de protection forte et précise les modalités de sa mise en œuvre. La France défend une notion de ZPF qui n'exclue pas les activités humaines mais requiert une analyse au cas par cas pour évaluer la compatibilité entre les activités, la

réglementation et les objectifs de conservation. L'objectif, d'ici à 2027, fixé par l'Etat est d'atteindre 5% de ZPF à l'échelle de la ZEE métropolitaine, décliné par façade (dont 5% pour la façade Méditerranée).

Tout comme pour la désignation des AMP, les ZPF devraient être définies et désignées non seulement en normes de conservation, mais aussi en normes socio-économiques ne pouvant qu'être débattues localement avec les parties prenantes et acteurs de terrain concernés.

### **Maintenir le lien entre ZPF et Analyse de Risque Pêche (ARP)**

Le cadrage national de la mise en œuvre de la DCSMM, en vigueur à ce jour, stipule explicitement que si une Analyse de Risque Pêche (ARP) a déjà été réalisée, la mise en place d'une mesure de protection forte ne devrait pas entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche. C'est ainsi que cette articulation entre le deux objectifs ARP et ZPF a été présenté par l'Etat aux Comités des pêches et aux professionnels.

En effet, il est prévu au sein des AMP la prise en compte des activités de pêche professionnelle et la mise en œuvre de mesures coïncidant avec les objectifs de protection, à travers le dispositif d'ARP. Cette analyse repose sur un travail précis de diagnostic des interactions existantes entre les engins de pêche et les habitats et espèces d'intérêt communautaire, dans le but de proposer si nécessaire les mesures les plus adaptées qui tiennent compte des enjeux socio-économiques locaux. Ainsi, il paraît primordial que soient réalisées les ARP avant les travaux de labellisation en ZPF, afin que les spécificités des pratiques de pêche puissent être pleinement considérées.

### **Les ZPF en mer territoriale**

Au sein du DSF actuellement en vigueur, des gisements d'enjeux environnementaux forts et majeurs ont été identifiés pour être labellisés en ZPF. Chacune de ces ZPF potentielles devra faire l'objet d'une définition spatiale et d'une réglementation associée. A ce propos, pour une meilleure acceptabilité de la filière pêche, nous appuyons l'importance de la concertation locale dès le début de ce processus, avec les parties prenantes. Ce principe de concertation a déjà prouvé son efficacité dans la désignation de zones protégées telles que le Parc National de Port-Cros et le Parc Naturel Marin de la Côte Bleue. Il est précieux également de rappeler l'importance de réaliser les ARP avant les travaux de labellisation en ZPF. Il est également indispensable que les outils juridiques mobilisés dans le cadre des ZPF ne soient pas définis a priori mais également concertés localement avec les parties prenantes.

En plus de la prise en compte des dimensions sociales et économiques de leur filière, d'une manière générale, en terme de conduite de la politique publique environnementale, le comité des pêches demande un état objectif et scientifiquement étayé de l'identification des habitats et espèces à protéger afin de limiter au maximum l'approche de précaution, une appréciation fine dans l'évaluation des risques pour chaque AMP et ZPF, et le cas échéant des

environnementaux par le biais d'une concertation locale des acteurs concernés.

## CONCLUSION

Le CRPMEM PACA :

- refuse l'implantation de nouvelles éoliennes offshore
- estime qu'il appartient à l'Etat de prendre en compte les évaluations des impacts des fermes pilotes avant d'envisager des discussions autour de potentiels autres parcs éoliens
- rejette les propositions de zonages des EMR, en particulier ceux affichés à l'horizon 2035
- travaillera à étudier et à négocier, aux côtés des services de l'Etat, les conditions du déploiement des EMR, mais s'opposera fermement à toute planification hypothéquant l'avenir des pêches maritimes
- demande à ce que les Zones de Protection Forte soient établies selon les principes de l'analyse de compatibilité au cas par cas et sur la base de données robustes. L'approche de précaution trop souvent subie par la filière sera systématiquement rejetée.



# Annexe Cartographique

## - Note d'accompagnement -

Les cartographies représentées sont issues d'une étude menée par une équipe de recherche rassemblant le laboratoire LETG (UMR 6554 CNRS-Nantes Université) et le RICEP, en étroite relation avec l'ensemble de la filière (comités, organisations de producteurs, etc.) et coordonnée par le CNPMM.

### Les données mobilisées et la méthodologie

L'ensemble des données mobilisées sont strictement limitées à l'année 2020.

#### La représentation spatiale des activités de pêche

Voir Zoom sur VALPENA (encadré ci-contre)

#### Les données techniques des navires

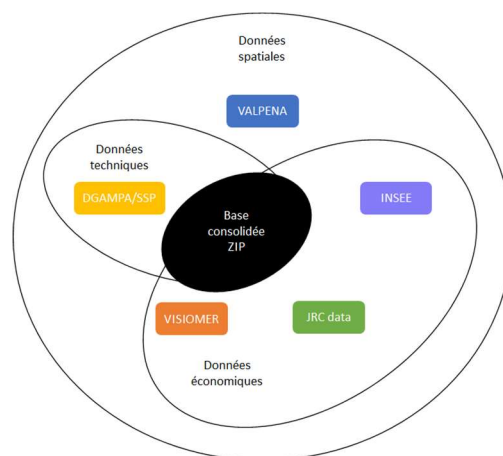
Les données techniques sont issues des bases de la DGAMPA et du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du MASA. Les principales variables retenues sont la taille du navire, l'engin principal, la façade, le quartier maritime et le port d'exploitation.

#### Les données socio-économiques de la flotte et de la filière pêche

Les données de production sont issues de deux sources :

- Les données VISIOMER qui enregistrent les ventes en halles à marée et des ventes de gré à gré (productions par navire par jour et par espèce). Elles représentent près des 2/3 de la valeur totale et ont pu être ventilées dans l'espace par couplage avec les données VALPENA ;
- Les données économiques officielles de la Commission Européenne, produites par le centre commun de recherche (JRC) pour les navires qui ne débarquent pas en halles à marée ou dont les données issues du système VISIOMER sont incomplètes. Ces données agrègent la production annuelle par segment et par façade maritime des navires.

Un modèle économique a été reconstitué pour chaque navire à partir des structures de coûts d'exploitation issues des données du JRC. L'analyse des modèles économiques permet d'évaluer la richesse générée par la branche armement (navires de pêche). A partir de l'activité de la branche armement, les richesses créées sur la branche distribution et la branche fournisseurs de biens et services sont évaluées via l'approche de partenaires économiques : flux de biens et services et flux monétaires. Les comptes d'exploitation moyens des entreprises de la filière sont issus des données INSEE (données ESANE). Le nombre de marins embarqués est issu des données de la DGAMPA et du SSP.



#### Zoom sur VALPENA : évaluation des activités de Pêche au regard des Nouvelles Activités

Les données de spatialisation des activités de pêche mobilisées sont issues des observatoires VALPENA, portés par les comités des pêches et encadrés par un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS VALPENA). Les marins-pêcheurs professionnels sont propriétaires de ces données. Le GIS VALPENA assure la fiabilisation scientifique et technique de la collecte, de la bancarisation et du traitement des données.

Les observatoires VALPENA déploient tous les ans des enquêtes auprès des pêcheurs professionnels sous forme d'entretiens semi-directifs, afin de retracer l'activité de pêche de l'année précédente.

Sur la base d'un référentiel spatial interopérable (avec celui du CIEM) et de nomenclatures reconnues (DCF pour les engins, FAO pour les espèces), les enquêtes permettent de spatialiser à l'échelle de chaque navire et pour chaque mois, les zones de pêche pratiquées, stipulant les engins de pêche mis en œuvre et les espèces ciblées.

Elles prennent donc la forme de données de présence/absence d'un navire pour une maille et un mois donné. Elles n'intègrent pas d'informations relatives aux volumes capturés ni à l'effort de pêche stricto sensu. De manière à limiter au maximum les approximations déclaratives, un exercice systématique de double restitution/validation est mis en place pour chacune des campagnes d'enquête.

Leur interopérabilité permet à ces données d'être couplées avec d'autres, notamment celles issues de VISIOMER ayant trait aux ventes des produits issus de la pêche.

Plus d'informations : [www.valpena.fr](http://www.valpena.fr)

## Les limites des données et de la méthodologie déployée

### La représentativité des données

Si les données utilisées permettent de représenter au global l'activité de 75% des navires basés sur la façade Méditerranée, régionalement et localement, des activités peuvent être plus ou moins bien représentées (voir tableau ci-dessous).

Tableau 1 : taux d'enquête par quartier maritime sur les données Valpena 2020

Quartier maritime	Flottes (navires actifs)	Enquêtes Valpena (navires actifs)	Taux d'enquête
MARTIGUES	153	94	61%
MARSEILLE	122	62	51%
TOULON	175	88	50%
NICE	85	55	65%
AU TOTAL : PACA	535	299	56%

### La temporalité des données

L'ensemble des données mobilisées sont strictement limitées à l'année 2020. En effet, les enquêtes à visée exhaustive de la flotte sont réalisées tous les trois ans. L'activité de 2023 des navires est en cours d'acquisition en 2024.

La mobilisation des données issues de l'année 2020 amène à considérer les résultats présentés comme uniquement une photographie sur une année donnée, ne permettant pas de refléter les variations interannuelles ou les tendances d'évolution de la géographie des activités.

Il est peu probable que les secteurs représentant des « cœurs d'activités » varient beaucoup entre les années, du fait de la faible capacité de report de la plupart des navires mais leurs marges peuvent être sensibles à de fortes variations interannuelles.

### Le couplage des données VALPENNA/VISIOMER

Si la méthode est éprouvée et permet de répartir la production des navires dans l'espace sur la base des critères navires/mois/espèces, elle ne représente qu'une simplification de la réalité, tendant à homogénéiser la géographie des productions.

## A propos des cartographies présentées

### L'échelle de représentation

Elle correspond à l'ensemble des zones d'activités des navires ayant eu au cours de l'année 2020, une activité au sein de la façade Méditerranée, quel que soit leur quartier maritime de rattachement.

### Cartographie de fréquentation : une approche simple et parlante pour la pêche au sens strict

Ces cartes représentent le nombre de navires ayant travaillé au sein d'une maille VALPENNA au cours de l'année 2020.

Ces données quantitatives sont à interpréter en tenant compte des limites exprimées, ayant notamment trait à la non-exhaustivité de la population d'étude.

### Cartographie des zones d'importance pour la pêche : une représentation des enjeux de la filière pêche dans l'espace

Ces cartes représentent les Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) via un indice composite agrégeant les indicateurs suivants :

- la dépendance économique de la filière : par maille, contribution de la filière pêche à la création de richesse et d'emploi ;
- Fréquentation : par maille, nombre de navires actifs ;
- Polyvalence : par maille, le nombre de métiers pratiqués (on entend par métier un couple engin/espèce).

Ces indicateurs sont construits dans l'objectif de rassembler les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental).

### Cartographie des usages et zonages en région PACA

Cette carte représente les usages et zonages existants sur la façade Méditerranée. Les usages diffus de type navigation de commerce ou de plaisance ou encore les zonages liés aux activités de défense nationale ne sont pas représentés. Cette carte permet une mise en contexte de la spatialisation des activités de pêche au regard des autres activités dans un cadre de planification de ce territoire.

## A propos de la complexité de la représentation du déroulement et des enjeux des activités de pêche, et de la complémentarité des approches

Représenter le déroulement et encore plus les enjeux des activités de pêche dans l'espace est complexe.

### La représentation cartographique du déroulement des activités de pêche

Il n'existe à ce jour, aucune méthode basée sur des mesures de type géopositionnement permettant de représenter les zones de pêche de l'ensemble des navires professionnels à une échelle fine. En effet, près de 97% des navires en PACA sont de longueur inférieure à 12 m et, de fait, sont légalement autorisés à ne pas être équipés de systèmes de géolocalisation VMS.

Les données issues des observatoires VALPENA apparaissent donc en ce sens plus unitaires pour la représentation de la fréquentation de l'espace marin par la flotte.

Il faut néanmoins toujours garder en tête les limites exprimées dans ce document, notamment concernant la représentativité des données, collectées sur une base de volontariat.

### La représentation cartographique des enjeux des activités de pêche

L'expression d'enjeux est une étape supplémentaire dans l'approche des activités de pêche.

Car si la géographie du déroulement des activités de pêche stricto sensu en est le socle, les enjeux ne sont pas uniquement en lien avec la production, qui n'est que le premier maillon d'une filière créatrice d'emploi et de valeur, pour les territoires littoraux notamment.

Ainsi, la formalisation des enjeux dans l'espace à travers des Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) regroupe des enjeux, économiques, sociaux et environnementaux tels qu'exprimés plus tôt dans ce document.

Cette expression d'enjeux ne peut être que le fait des acteurs de la pêche, seuls à mêmes de les identifier et exprimer.

### Perspectives

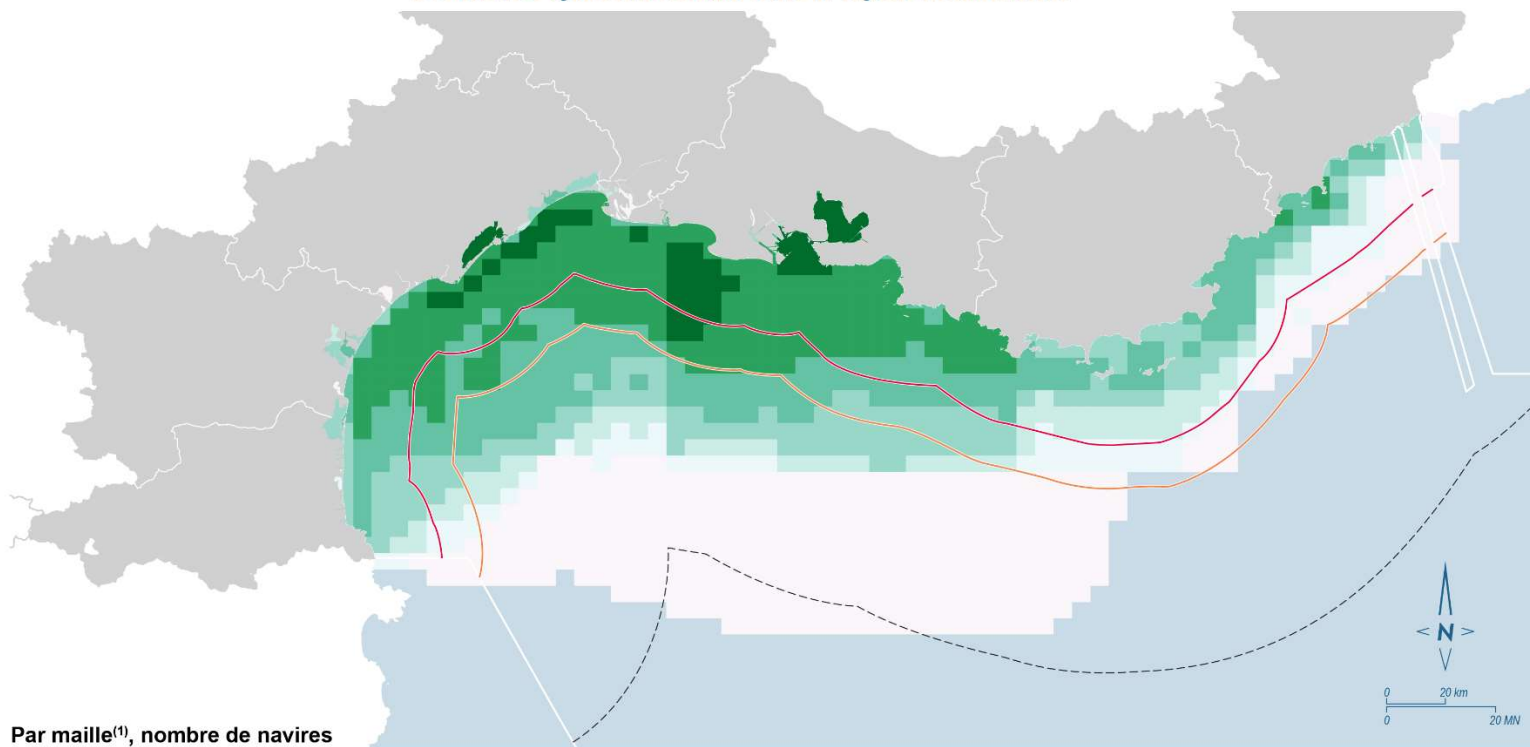
Cette expression d'enjeux spatiaux reste imparfaite, n'intégrant notamment pas les enjeux liés à la navigation et à la sécurité en mer et nécessitera des apports complémentaires.

C'est bien dans cette logique itérative que les acteurs de la pêche en PACA ont fait le choix de porter ces éléments au débat public, sachant que, si le débat est un temps fort, le parcours de concertation pour la mise à jour du Document Stratégique de Façade Méditerranée se poursuivra dans les mois et années à venir.

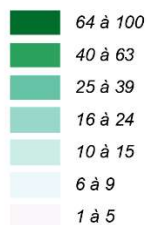


# FRÉQUENTATION PAR LES NAVIRES DE PÊCHE EN 2020

Des navires ayant une activité dans la façade Méditerranéenne



Par maille<sup>(1)</sup>, nombre de navires



(1) : données traitées par maille géographique d'environ 3,8 x 3,2 MN

Discrétisation :  
progression géométrique  
Flotte représentée : 791 navires  
Taux d'enquêtes : 75 %  
données validées individuellement par chaque pêcheur déclarant

département dont la flotte est prise en compte

limite de façade

limite de la mer territoriale (12 MN)

limite de navigation de la classe B (20 MN)

limite technique de raccordement électrique (54 MN soit 100 km)

Nantes Université



Sources : Observatoires Valpena des CRPMEM (Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur), Cerema, Shom, IGN, Chaire maritime

Cartographie : Nantes Université, LETG UMR 6554-CNRS, 2024



Cette carte représente la **fréquentation annuelle des navires réalisant des activités de pêche professionnelle au sein de la façade Méditerranéenne**. Cette fréquentation est **exprimée en nombre de navires par maille** et retrace les activités s'étant déroulées lors de l'année 2020. Les données utilisées sont issues des observatoires **VALPENa**, portés par les comités des pêches en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique associé. L'activité de 75% des navires est représenté.

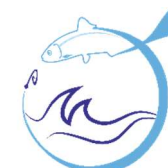
Les plus fortes fréquentations se situent à proximité des côtes, globalement jusqu'à la limite des 12 mn sur l'ensemble de la région PACA. Au large des Bouches-du-Rhône, ces plus fortes fréquentations vont au-delà de la limite des 20 mn. Ce gradient s'explique avec les caractéristiques de la flottille de pêche régionale, composée à environ 97% de navires de moins de douze mètres, ne pouvant se projeter à une grande distance de la côte.

En région PACA, les navires pratiquent différents petits métiers en une seule marée, ciblant de nombreuses espèces selon la saisonnalité et l'engin. Il existe une plus forte fréquentation dans :

- la baie de Fos-sur-Mer ;
- l'étang de Berre ;
- la zone au large de la Camargue
- la bande côtière de l'ensemble de la région PACA (Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes)

Au-delà de cette description de la fréquentation de l'espace de la façade par les navires de pêche en 2020, il apparaît important de garder à l'esprit que :

- **Les valeurs en nombre de navires sont à entendre avec leurs limites.** Si les données utilisées permettent de représenter au global l'activité de 75% des navires de la façade Méditerranéenne, régionalement et localement, des activités peuvent être plus ou moins bien représentées (au sens statistique). Par exemple, sur les quartiers maritimes de Marseille et Toulon, la représentativité est aux environs de 50% en 2020 alors que pour celui de Nice, il est de 65%. Ces écarts induisent des biais dans les cartographies commentées.
- **Les valeurs présentées ne reposent que sur une année, l'année 2020.** Il est peu probable que les secteurs représentent des « cœurs d'activité » varient beaucoup mais leurs marges peuvent être sensibles à de fortes variations de fréquentation entre les années, sans même parler des évolutions de long terme liées au changement climatique et à l'évolution de la biogéographie des espèces exploitées.
- **La fréquentation est un indicateur intéressant mais incomplet** car il ne retrace pas, notamment, la dépendance des navires à une zone. On peut, en effet, avoir un secteur n'étant pas un support d'activité que pour 5 navires (ce qui peut paraître faible) mais dont ces navires sont dépendants pour réaliser l'entièreté de leur activité.

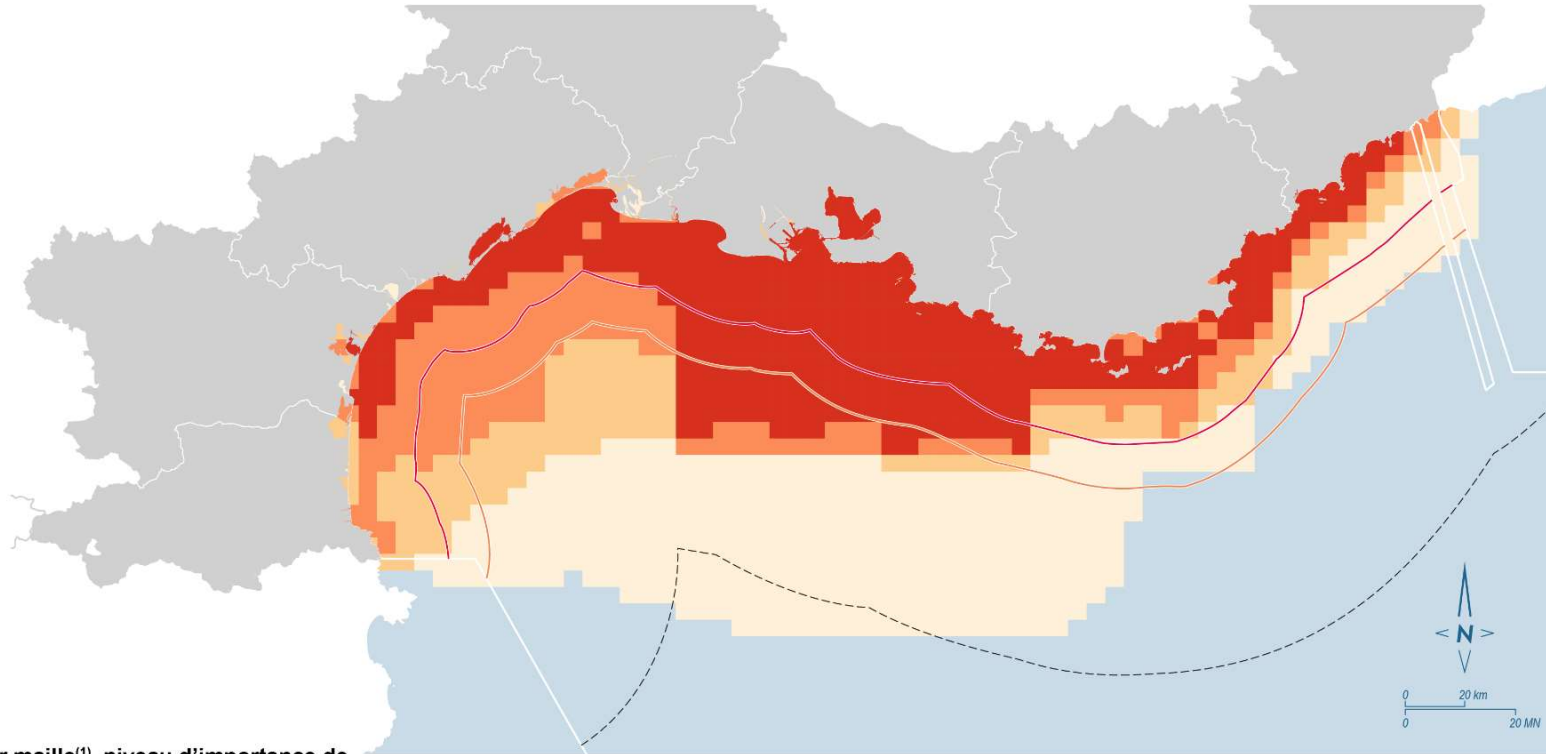


COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS DE PACA

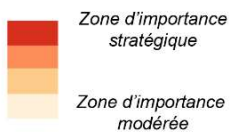


# ZONES D'IMPORTANCE POUR LA PÊCHE EN 2020

Des navires ayant une activité dans la façade Méditerranéenne



Par maille<sup>(1)</sup>, niveau d'importance de l'indice composite



(1) : données traitées par maille géographique d'environ 3,8 x 3,2 MN

Flotte représentée : 791 navires  
Taux d'enquêtes : 75 %

données validées individuellement par chaque pêcheur déclarant

département dont la flotte est prise en compte

- limite de façade
- limite de la mer territoriale (12 MN)
- limite de navigation de la classe B (20 MN)
- limite technique de raccordement électrique (54 MN soit 100 km)



Sources : Observatoires Valpena des CR/DPMEM, INSEE, VISIOMER, JRC data, Cerema, Shom, IGN, Chaire maritime

Cartographie : Nantes Université, LETG UMR 6554-CNRS, 2024

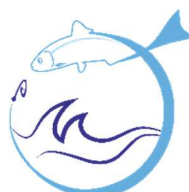
Cette carte représente les **Zones d'Importance pour la Pêche des navires** ayant réalisés des activités de pêche professionnelle au sein de la façade Méditerranéenne en 2020 et la filière à terre en dépendant. Elles sont définies par un indice composite qui fait directement référence **aux objectifs de développement durable**, tant sur le **plan économique, social** qu'environnemental, liés aux activités de pêche (voir Annexe Cartographique - Note d'accompagnement pour plus de détails). Les données utilisées sont issues des observatoires **VALPENA**, portés par les comités des pêches en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique associé.

Les zones identifiées comme zone d'importance stratégique confirment le patron de distribution géographique issu de l'analyse de la fréquentation annuelle des navires engagés dans des activités de pêche en 2020.

En effet, ces zones d'importance stratégique coïncident avec l'activité polyvalente des navires de la région PACA et de la présence de zones de grande densité halieutique comme l'embouchure du Rhône, contribuant à l'apport de nutriments pour le développement des populations de phytoplanctons, ou encore la proximité avec l'étang de Berre, étendue d'eau importante dans le cycle de vie des stocks halieutiques (nourriceries, frayères etc.)

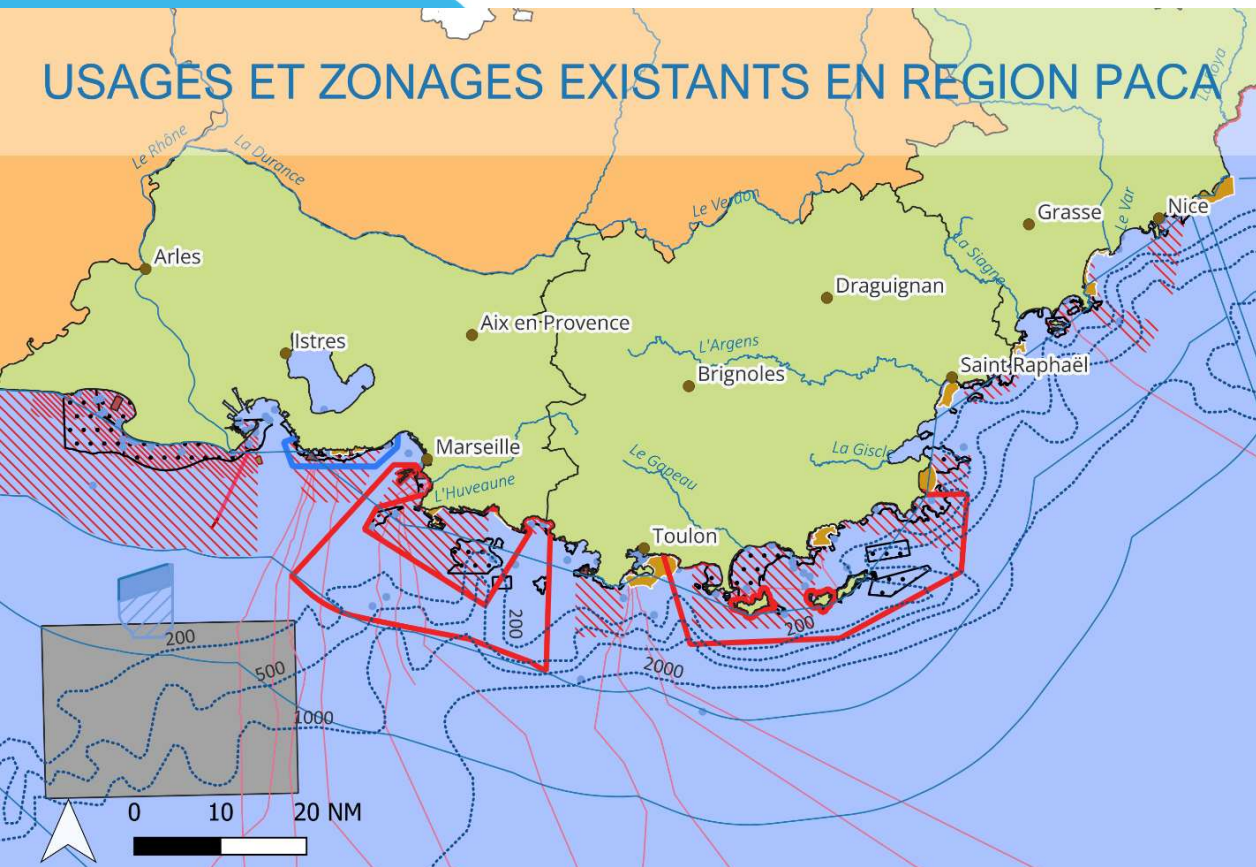
Les principales zones d'importance pour la pêche en région PACA sont :

- L'Est du **golfe du Lion** ;
- L'**étang de Berre** ;
- Une bande côtière **depuis Toulon jusqu'à Nice**.



COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS DE PACA

# USAGES ET ZONAGES EXISTANTS EN REGION PACA



## Légende

### Contraintes liées à l'environnement (zones protégées)

- Parc National
- Zones Natura 2000
- Concession du domaine public attribué au Parc Marin de la Côte Bleue
- Zones locales protégées
- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
- Zone de jachère du corail rouge

### Contraintes liées aux usages en mer

- Site d'essai Mistral
- Zone retenue pour l'appel d'offre AO6
- Zone retenue pour l'extension du parc
- Ferme pilote PGL
- Câble d'export PGL
- Câbles sous marins

### Autres contraintes

- Obstructions et épaves
- Box CGPM

### Délimitations maritimes

- Limites eaux territoriales

Cette carte représente **les usages et zonages existants dans la région PACA**. Les usages diffus type navigation de commerce ou de plaisance ou les zonages liés aux activités de défense nationale ne sont pas représentés.

Elle permet de **mettre en contexte la définition des Zones d'Importance pour la Pêche autour de deux constats** :

- L'espace côtier de la façade apparaît déjà saturé d'un point de vue géographique. Zones de conservation et de protection, usages divers (Production d'EMR, câbles sous-marins, etc.) et activités de pêche **cohabitent déjà dans un équilibre extrêmement précaire pour la pérennité des activités de pêche**.

- Du fait de l'identité de la flotte de pêche opérant en PACA composée principalement de navires de moins de 10 m actifs près des côtes, on entrevoit les **très faibles capacités de reports d'activité** qui pourraient être envisagées dans le cadre du déploiement de nouvelles activités en secteur côtier.

Ainsi, force est de constater qu'ajouter de nouvelles emprises en secteur côtier reviendrait à condamner les activités et la filière pêche et cela n'est **pas envisageable au regard des enjeux économiques, de territoires et de souveraineté alimentaire**. Comme il est développé dans le cahier d'acteurs, **si des discussions doivent avoir lieu pour le déploiement de nouvelles emprises (production d'EMR et zones de conservations notamment), elles ne pourront être acceptées uniquement si les espaces soumis à discussions se situent à l'extérieur des Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) telles que formalisées dans cette contribution**.

Sources : CRPMEM PACA, SHOM, IFREMER, INPN, UE, IGN

Système de coordonnées de référence : Lambert-93



Carte réalisée par le CRPMEM PACA en Avril 2024